

Commune de Blennes

Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°5

Annexes sanitaires

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

1. L'eau potable et la défense incendie

La commune fait partie du SIAAEP de Lorrez le Bocage et profite des captages de cette même commune (forage des Closeaux) et de celui de Paley (forage du Moulin de Toussac). Ces captages captent la nappe de la craie sénonienne. Ces 2 ressources ont été mutualisées et sont désormais équipées d'une unité de traitement qui traite les excès de pesticides. Cette usine est propriété du Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Eau Potable du Bocage et de la craie sénonaise. Ces captages desservent 11 communes dont Blennes et Chevry-en-Sereine.

L'eau est maintenant conforme. L'eau distribuée en 2014 est conforme aux valeurs limite fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés par les services compétents :

Eau potable - 2014	
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30 unité
Rendement du réseau de distribution	84,40 %
Pertes en réseau	1,84 m ³ /km/j
Renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %

On retrouve les stockages suivants sur la commune :

- Réservoir de Blennes (40 m³),
- Château d'eau de Blennes (30 m³),
- Réservoir de Blennes (300 m³).

Sur le territoire communal deux captages sont abandonnés. Ils ne disposent pas de déclaration d'utilité publique.

2. Les eaux usées et pluviales

La commune dispose d'un schéma d'assainissement approuvé en 2002. Il définit l'assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune. Le SIAEP du Bocage assure la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC.

3. Le traitement des déchets

Le ramassage des déchets est géré par le SIRMOTOM (syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères). Les ordures ménagères sont ramassées 1 fois par semaine, tous les mardis. Le tri sélectif du verre, du papier/carton et des plastiques se fait au moyen de points de collecte.

La commune profite de la déchetterie de Voulx.

4. Les NTIC

La commune est desservie par les réseaux nationaux de téléphonie mobile, l'internet mobile 3G ainsi que l'ADSL. La 4G n'est pas accessible.

Blennes connaît de lourds problèmes de desserte en téléphonie mobile et internet, et plus particulièrement dans ses hameaux.

L'arrivée de la fibre optique, prévue pour 2020, devrait remédier en partie au problème de desserte en communications numériques sur la commune.